

« 100 ans d'un combat pour la Justice »

Depuis un siècle, un combat est engagé pour la reconnaissance du génocide perpétré par le gouvernement « Jeunes turcs » contre les populations arméniennes de l'empire ottoman. Ce combat pour la Justice a toujours été âpre car il s'est heurté, dès l'origine, à un négationnisme d'Etat. Pourtant, nombreux sont celles et ceux qui, en France et à travers le monde, n'ont jamais voulu baisser les bras. Ils savent que, comme l'a écrit Elie Wiesel, « *tolérer le négationnisme, c'est tuer une seconde fois les victimes* ». Tuer une seconde fois 1.5 million de femmes, d'enfants et d'hommes tombés sous les coups de leurs bourreaux ou morts en déportation dans les déserts d'Irak et de Syrie. Si ce combat est bien sûr celui des descendants des victimes, il est également celui de tous les humanistes. La représentation nationale s'est mobilisée pour que la France reconnaisse officiellement le premier génocide d'un siècle où le plus grand progrès humain a côtoyé la plus impitoyable barbarie. Le 7 novembre 2000, le

Sénat a voté la loi de reconnaissance du génocide arménien de 1915, avant son adoption définitive par l'Assemblée Nationale le 18 janvier 2001. Ce texte n'avait pas prévu de dispositif de sanction pour réprimer une violation de la loi par des actes négationnistes. Plusieurs initiatives législatives lui ont donc succédé. Une majorité de sénateurs a, le 23 janvier 2012 et après leurs collègues députés, soutenu la proposition de loi visant à réprimer la négation des génocides reconnus par la loi. Cette initiative n'aboutira finalement pas car le conseil constitutionnel censurera ce texte au motif de son inconstitutionnalité. Depuis, comme s'y est engagé le président de la République, un travail est conduit pour trouver un nouveau dispositif juridique permettant de préserver la mémoire des victimes. Un combat soucieux du respect de nos valeurs. Cet engagement est soucieux du respect de nos valeurs car notre République doit protéger tous ses enfants, quels que soient leur histoire et leur par-



Philippe Kaltenbach
sénateur des
Hauts-de-Seine
Président du
groupe
d'amitié
France-Arménie

cours. Et nos concitoyens d'origine arménienne ont le droit d'être protégés des torrents de boue négationniste. La France et l'Arménie ont, depuis des siècles, entretenu des liens d'amitié que ce génocide a indéfectiblement renforcés. Ce n'est pas un hasard si des dizaines de milliers de rescapés ont trouvé refuge en France. Ils ont ensuite payé le prix du sang pour défendre nos libertés comme Missak Manouchian et bien d'autres. Par leur travail, ils ont aussi contribué au développement économique de notre pays. De nombreux artistes participent également depuis des décennies à son rayonnement. Si ces femmes et ces hommes ont décidé de lier leur avenir à celui de la France, la République doit être soucieuse de leur permettre d'honorer sereinement la mémoire de leurs ancêtres. C'est pourquoi je souhaite, le 8 juin prochain, leur rendre hommage lors d'un colloque que j'organiserai au Sénat dans le cadre des commémorations du centenaire du génocide arménien. ■